



HOTEL DE VILLE
31 rue Sainte Catherine
84330 MODÈNE

PROCÈS VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 octobre 2025

Présents : Norbert LEPATRE, Alexandre ALLÈGRE, Laetitia ALONSO, Marie-Hélène ENRIETTO, Antonia DURAND, Nancy DUFOUR, Christian RIPERT, Yannick CORBIN, Sonia JACOBÉE

Absents excusés : Ivan ROBERT pouvoir à Yannick CORBIN,

Public : néant

Secrétaire de séance : Antonia DURAND

Secrétaire adjointe : Angélique PASCAL

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres d'être présents et déclare la séance ouverte à 20h00. Il donne lecture du PV de la séance précédente, du 05.08.2025 ; PV approuvé à l'unanimité des membres présents.

1. Comptes-rendus des différentes réunions des syndicats

EPAGE (Y. CORBIN) : réunion le 10 septembre 2025 sur le budget et notamment sur les espaces naturels sensibles. 2 postes ont également été créés.

Syndicat d'électrification Vauclusien (A. ALLEGRE) : le rendez-vous de piquetage a lieu lundi 13.10.2025. Le projet de borne forain sera acté. Un nouveau coffret sera installé côté parking. La route sera traversée au niveau du passage piéton. Les coffrets actuels sur la place ne devront pas être déplacés.

Syndicat Rhône Ventoux (A. ALLEGRE) : RAS

Syndicat Forestier (Y. CORBIN) : RAS

Parc Naturel Régional (PNR) (S. JACOBÉE) : RAS

2. Point sur les travaux

- **Eglise** : Alexandre fait un récapitulatif du déroulé des actions depuis le lancement du projet. Les sondages ont pris du retard et sont prévus fin novembre. Cela a engendré le retard sur le dossier de subventions de la Région. En effet, la commission doit se réunir fin octobre, mais sans les sondages, notre dossier ne peut pas être étudié. Cela reporte les travaux soit en avril soit en octobre 2026. Concernant les subventions du département, celles-ci doivent être étudiées le 10.10.2025. La réponse devrait arriver vers la fin du mois. Un ébéniste (ancien élève des Compagnons du Devoir) a été contacté et s'est déplacé pour examiner les bancs à restaurer et à traiter. Il fera parvenir un devis détaillé pour étude. Il faudra prendre un arrêté pour l'accès à l'église lorsque les sondages débiteront.

- **Végétalisation du parking chemin de Ronde** : Les bases ont été creusées et le béton a été coulé. Alexandre est allé voir les structures chez Recordier. Elles sont pratiquement finies. L'entreprise Recordier interviendra le 21 octobre pour une durée d'environ 3 jours. Franck ALONSO enchaînera avec les plantations.

3. Délibérations :

- Acceptation de dons : Monsieur le Maire explique que plusieurs dons ont été faits avec la condition qu'ils soient attribués aux travaux futurs de l'Eglise.

**Le premier don est fait par l'association Amitiés Modénoises (qui a dissout l'association) pour un montant de 1154.21€*

**Le deuxième don est fait par le Rotary club pour un montant de 1100€*

**Le troisième don est fait par Mr et Mme ROL René pour un montant de 50€*

Le total des dons est de 2304.21€.

Délibération votée POUR à l'unanimité des membres présents.

- Modification de la Délibération du CET : Il existe un compte épargne temps sur la commune pour chaque agent. Thierry devant partir à la retraite en 2026, il devra solder ce CET. Notre ancienne délibération n'étant pas très précise sur les modalités de paiement du solde des congés acquis, il est nécessaire de faire le détail. L'agent peut utiliser les jours de congés épargnés sur son CET sous forme de congés ordinaires, sous réserve des nécessités du service. Tout refus opposé par l'autorité territoriale doit être motivé. En ce cas, l'agent peut former un recours devant sa collectivité qui doit alors statuer après avoir consulté l'avis de la commission administrative ou consultative paritaire.

Les congés pris sous forme de congés ordinaires au titre du CET sont assimilés à une période d'activité et sont rémunérés en tant que tels. Pendant ces congés, l'agent conserve, notamment, ses droits à avancement et à retraite et le droit aux congés prévus par le code général de la fonction publique. Ces jours de congés pris au titre du CET, s'inscrivent dans le calendrier des congés annuels de la commune. Pour utiliser les jours épargnés, l'agent doit formuler une demande de congés auprès de l'autorité territoriale.

Les nécessités de service ne peuvent être opposées à l'utilisation des jours épargnés à la cessation définitive de fonctions, ou si le congé est sollicité à la suite d'un congé maternité, d'adoption ou de paternité et d'accueil de l'enfant, d'un congé du proche aidant ou d'un congé de solidarité familiale.

L'agent peut utiliser les jours excédant les quinze premiers jours épargnés sur son CET, en combinant notamment plusieurs options dans les proportions qu'il souhaite parmi celles qui suivent :

- la prise en compte de ces jours au sein du régime de retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP - uniquement pour les agents titulaires affiliés à la CNRACL)
- l'indemnisation de ces jours selon la réglementation en vigueur : à compter du 1^{er} janvier 2024, 83 € brut / jour pour un agent de la catégorie C, 100€ brut / jour pour un agent de la catégorie B et 150 € brut / jour pour un agent de la catégorie A
- le maintien des jours sur son CET
- l'utilisation des jours sous forme de congé ordinaire

Délibération votée POUR à l'unanimité des membres présents.

- Numéro Voirie : un administré demande la numérotation de son entrée.

Nom de la rue : Route de Carpentras

Numérotation	N° parcelle
145	C 663

Délibération votée POUR à l'unanimité des membres présents.

- Création du service communal de DECI : La collectivité est depuis deux ans compétente et indépendante dans la défense extérieure contre l'incendie. Lors d'une séance précédente du conseil municipal, Suez avait été choisie pour faire la maintenance et la vérification des poteaux incendie.

Le règlement départemental demande aux communes de créer par délibération un service public de DECI. Ainsi la DECI a pour objet d'assurer l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire de points d'eau incendie (PEI). Les communes sont donc compétentes pour la création, le dimensionnement des besoins, l'aménagement, le contrôle et la gestion des points d'eau nécessaires aux interventions du SDIS. **Délibération votée POUR à l'unanimité.**

- Acceptation de la dissolution et de la répartition de l'actif passif de l'ASA de Mèze : Monsieur le Maire explique que l'ASA de Mèze a été dissoute en séance du premier mars 2025. Il est nécessaire d'accepter cette dissolution et d'accepter la répartition de l'actif passif et le solde des titres restants dû. L'actif restant est de 3.946,61€. **Délibération votée POUR à l'unanimité.**

4. Manifestations

Opération brioches : 392€ ont été récoltés

Marché de Noël : 10 exposants inscrits, maquilleuse enfant réservée.

Castagnade/ vin chaud : commander les ingrédients et verres

Portage de petits déjeuners : commande faite à U st Pierre

Repas des aînés : restaurant réservé

5. Questions diverses et sociales

Le spot du lavoir doit être changé pour une nuance de couleur plus chaude.

Faire des courriers de remerciements pour les dons.

Faire une gerbe pour les obsèques de Monsieur CARLE Roger

Réserver la nacelle pour les illuminations.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21H25.

Le Maire
Norbert LEPATRE

La secrétaire de séance
Antonia DURAND